

## Les licenciements chez Eram

- Session : 2016-2017
- Année : 2016
- N° : 59 (2016-2017) 1
  
- Question écrite du **25/10/2016**
  - de LEGASSE Dimitri
  - à MARCOURT Jean-Claude, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique

Depuis la rentrée, presque chaque semaine, nous recevons des nouvelles annonces de licenciements collectifs. Chacune d'elle représente un réel drame pour les travailleurs et leurs familles.

La semaine passée, c'était au tour de la société Chaussures Eram d'annoncer 70 licenciements entre fins 2016 et fin 2018 en raison, selon elle, d'une baisse de son chiffre d'affaires, d'une concurrence accrue dans son secteur d'activité et d'une difficulté de s'adapter à la vente via internet.

66 emplois en magasin et 4 autres non rattachés à la vente directe.

Cette enseigne a une trentaine de points de vente en Belgique dont plusieurs avaient pourtant déjà fermé leurs portes comme à Mons ou à Charleroi.

Monsieur le Ministre peut-il confirmer que la procédure Renault a été lancée ?

Est-il en contact avec la direction sur le sort des travailleurs ?

Dispose-t-il de plus d'informations ? Notamment sur les enseignes menacés de fermeture ?